

Procès-verbal de l'Assemblée de l'Association Jurassienne des Communes du mercredi 18 février 2015 à 20 h. 00 au Café de la Poste à Glovelier

Présences des 47 communes représentées, à savoir :

Alle, La Baroche, Basse-Allaine, Le Bémont, Beurnevésin, Les Bois, Boncourt, Les Breuleux, Bure, Châtillon, La Chaux-des-Breuleux, Clos du Doubs, Coeuve, Corban, Cornol, Courchapoix, Courchavon, Courgenay, Courrendlin, Courroux, Courtedoux, Courtételle, Dampfreux, Develier, Les Enfers, Fahy, Fontenais, Les Genevez, Grandfontaine, Haute-Ajoie, Haute-Sorne, Lajoux, Lugnez, Mervelier, Montfaucon, Movelier, Muriaux, Le Noirmont, Pleigne, Porrentruy, Rebeuvelier, Rocourt, Rossemaison, Saignelégier, Soyhières, Val-Terbi, Vendlincourt

Invités :
- M. Philippe Receveur, Ministre
- M. Raphaël Schneider, Chef du Service des communes
- Mme Chantal Deschenaux, Cheffe SDT
- M. Pierre Brühlart
- M. Patrick Wagner, Chef Ressources humaines
- M. Raphaël Fehlmann, Ressources humaines
- Mme et M. les représentants de la presse de RFJ Audrey Fassnacht, du QJ Georges Maillard et de l'Ajoie
Sabine Lachat, secrétaire

Excuses et absences des 10 communes, à savoir :

Boécourt, Bonfol, Bourrignon, Delémont, Ederswiler, Mettembert, St-Brais, Saulcy, Soubey, Vellerat
- M. Michel Thentz, Ministre

Mme V. Metafuni, Féd. jurassienne des ass. de districts des fonctionnaires et employés communaux

1. Procès-verbal du 5 novembre 2014

2. Nomination de 2 membres au Comité

3. **Présentation : Conception cantonale de l'énergie (CCE) et révision partielle de la loi sur l'énergie (LEN)** Ph. Receveur / Ch. Deschenaux / P. Brühlart

4. **Evaluation des fonctions des communes liées à la Loi sur le personnel de l'Etat** Patrick Wagner, Chef Ressources humaines
Raphaël Fehlmann, Ressources humaines

- Discuter et approuver un crédit d'étude de Frs 20'000.-

5. Nomination d'un membre à la Commission de la protection civile jurassienne

6. Divers

M. le Président, Joël Vallat, ouvre la séance en saluant M. Le Ministre Philippe Receveur, les représentants des communes et les invités.

AU niveau de Comité, on aurait une proposition à vous faire au niveau du point 4. Il serait préférable de prendre connaissance du projet de pouvoir faire un retour dans les communes et.

Comme plusieurs points pourraient être soumis à un vote, 2 scrutateurs sont désignés : MM. Chételat et François Minger.

1. Procès-verbal du 5 novembre 2014

Accepté avec remerciement à son auteure

2. Nomination de 2 membres au Comité

On a enregistré 2 démissions : celle de M. Michaël Clémence, démissionnaire de sa fonction de maire des Bois et Raymond Jecker ayant repris la présidence de l'AMDD.

Le Comité propose pour les remplacer Mme Anne-Marie Balmer et M. Jean-Claude Rossinelli qui sont nommés avec applaudissements

3. Présentation : Conception cantonale de l'énergie (CCE) et révision partielle de la loi sur l'énergie (LEN)

M. le Ministre, Philippe Receveur, remercie de l'invitation permettant à l'Etat de présenter un objet important qui compte pour l'avenir du Jura et des communes. Le délai de consultation a été prolongé jusqu'au 23 février 2015

On parle de conception cantonale. Le Canton n'invente pas la roue. C'est une approche qui s'inscrit au cadre adopté par la Confédération. Pour la CH l'objectif et la stratégie éné 2050, l'objectif est de garantir de l'énergie dans toute la Suisse et l'abandon progressif de l'énergie nucléaire.

La stratégie s'inscrit dans ce cadre e.

Le déroulement de la présentation

Eléments contextes généraux

Avant Fukushima, sortir du nucléaire, la part du nucléaire représente plus de la moitié de l'énergie consommée. Taux d'autonomie est de 10 % tant pour l'électricité et la chaleur. Bureau Weimann Energie dans le but d'établir un rapport, validé par le Gouvernement en 2012.

Ce rapport définit une liste potentielle technique. En 2012, dans un domaine comme celui-ci, il faut considérer de manière pragmatique et responsable. Car cela pose un certain nombre de problèmes complexes.

On a travaillé dans un comité opérationnel. Le document mis en consultation est un c

Sur aspect technique, financiers avant-projet d

La phase de

Un enjeu partagé par la société jurassienne. Définit des objectifs. L'organisation spatio-temporelle de ce n'est pas comparable à Bâle-Ville. Le volume doit répondre à des besoins industriels. Une stratégie pour le Canton du Jura. Les communes sont un partenaire incontournable dans la stratégie énergétique.

Sd

Calendrier : Gouvernement transmettra la loi au Parlement en 2015. Concernant la conception, ressort du Gouvernement, il est souhaité qu'il soit lié avec la loi pour traiter ceci sous forme de paquet.

Chantal Deschenaux présente la conception cantonale de l'énergie avec des lignes directrices à l'horizon 2035, avancer étape par étape.

Pierre Brulhart

Gérald marchand, Châtillon Art 4b ca coutera combien L ? PB : L'évaluation n'est pas tout à fait faite. Cité de l'énergie est en train de développer un programme petite commune, le démarrage est moins de 1000 et en suite maximum 5000.-

voilà

Contrat de prestation avec EDJ est en grande partie actionnaire BK. Si on, on n'a plus la transparence. On ne définit plus ses politiques, les décisions directrices du patronaire.

La loi MOPEC on n'a pas d

Plan d'action : c'est bien pour les communes. Ce qui était bien dans cité d'énergie, on a vu son propre rythme de travail. L c'est pas bien qui définit.

Le chapitre de 5 à 9, pas abordé

Question sur climatiseur : est-ce que les climatiseurs sont autorisés par

Ministre : Le rôle d'EDJ, on a été confronté à question parlement, milleus. Réponse toujours même qu'on n'a pas assez à l'est-pri. De tout canton suisse, est le canton le plus indépendant. On n'est pas les actionnaires de d'Alpic, BDK, on est indépendant par rapport à ses acteurs. La thématique de la concurrence du libre choix. On n'a pas l'intérêt par ex. exploiter centrale nucléaire

EDJ est une société qui trouve son acte de naissance par la loi et dicté par un contrat de prestation. EDJ appartient en priorité au Canton et au communal ju et en 3^{ème} BKW.

On peut toujours se faire des a priori. De l'expérience. EDJ s'inscrit dans le cadre de projet conformes à la loi. Des projets de partenariat public-privés autres que BKW, on peut s'attendre. La stratégie de cet opérateur est l'acteur dans le transport, la vente, le négoce. De manière très linéaire, l'autonomie et l'indépendance et le risque minimal d'un acteur économique particulier est nul. On a reçu un e mise hors service de Mühleberg. D BKW a contribué à la recapitalisation d'EDJ et on lui en sait gré. LC ? est bien de ne pas être actionnaire sur une grosse entité. En privilégiant

On est le Canton suisse qui a le plus petit levier sur

PBBB

Aspect MOPEC 2015 : calendrier devait être accepté en 2014 et les directeurs de l'énergie 9 janvier 2015. On doit adapter le projet de loi pour que ce soit que MOPEC 2015. L'évolution se fait par l'ordonnance, notamment la couverture renouvelable. Être comptable même si tout

Approvisionnement : une loi fédérale sur l'approvisionnement électrique et la loi d'application n'a pas été faite pour le Jura. Au moment de la rédaction du message on pensait pouvoir le faire. Au niveau de l'évolution en général, et notamment ouverture du marché, il n'y a pas d'urgence mais on va s'y atteler dès que possible

Autonomie communale : pas de volonté d'avoir un main mise sur les objectifs. Une volonté d'avoir une autonomie 4b, c'est bien les communes qui fixent leurs objectifs.

Climatisurs : petites installations. Article 13 qui sont soumises à autorisation du département. D
D'abord toutes et après peut-être toutes petites.

Derrière moi, il y a des art loi, ordonnance et ensuite directives qui sont établies et .

Anne-Marie Balmer : Des fois, on a des fois des contradictions entre la loi fédérale et cantonale

Deschenaux : beaucoup de fois où on peut faire des photos et arrive dans une zone isos ou. On doit évoluer avec ça. Une séance est prévue prochainement pour discuter de cela. La LCAT

PhR. Partout où ce sera possible, s'il existe des localités ou des parties de localités qui figurent dans des inventaires qui rendent difficiles le photovoltaïque. On est arrivé à la conclusion que le 90 % des toits se prêtent au photovoltaïque.

Gérard Métillard : dans le futur, pour les plans d'aménagement locaux, pour les communes qui ont investi dans le gaz, si on a un secteur appelé à se développer, peut-être frein

PB : dans le projet on parle d'énergie fossile (gaz + mahout) On doit préserver cette énergie fossile. Le développement de canalisations de gaz dans des nouvelles maisons, économique c'est pas la solution.

G. Meyer : Réduction d'énergie, par rapport à quand aujourd'hui, est-ce qu'on a tenu compte de l'évolution démographique

CD : on évalue en lien avec la population de 2035 et on fait un scénario dynamique. La planification que l'on opère est un élément vivant, c'est un outil qui doit pouvoir être adapté.

4. Evaluation des fonctions des communes liées à la Loi sur le personnel de l'Etat

Raphaël Schneider : Cette proposition émane du DSA. Plus de la moitié des communes m'ont sollicité pour répondre aux questions d'évaluation de fonction. Les ressources salariales sont de la stricte économie des communes. Plus de 90 % des communes suivent l'échelle salariale du Canton.

Avec ce que les RH ont mis en place, on peut

Eric Pineau, pour les crèches, on a une obligation d'appliquer les classes salariales. RF : Les règles du jeu sont fixées par la cellule d'action sociale du Canton . Il y a encore des conventions collectives. L'état a un système d'évaluation de fonction, c'est le même pour les crèches. Il y a 2 communes, qui n'ont rien à voir avec le système du canton Porrentruy et Delémont. Les 2 systèmes se télescopent.

RS : Les crèches sont un dossier à part. Du moment que ce sont des charges qui passent dans les charges liées, il faut qu'il y ait uniformisation. Un dossier sur les crèches est en cours. Aujourd'hui, on ne peut pas s'écarter des classes salariales, application du tarif cantonal, pas de marge de manoeuvre

Goffinet Boncourt . pas d'accord : selon M. Cattin , les communes sont libres d'appliquer le salaire.

Vous avez votre autonomie mais si vous payez plus , c'est à votre charge.

Est-ce que les communes peuvent utiliser leur propre classe salariale ? Wagner , on ne peut pas répondre maintenant.

Goffinet :Cuttat a affirmé que la commune appliquait le salaire qu'elle voulait. Pour le triage, que se passera-t-il

On a évalué un travail , on a fourni une méthode d'analyse de la valeur du travail.

Question de savoir si on va imposer aux crèches ou aux triage. , on ne maîtrise pas. D

J-J. Bärtschi : 1.1.2016, suite à une réévaluation, vous diminuez de salaire comment vous réagissez

RF : Le système actuel est poreux. On remet le standard. Ceux qui perdent une classe.

Système obsolète : 90 % de ceux qui perdent , perdent une classe, soit 3 % , . En 2 ans, avec les droits acquis et les annuités ils retrouvent pour ainsi dire leur salaire.

Pour une cinquantaine de personnes, plus de classes. D

Goffinet : Comment expliquer baisse

Voirol : appliquer une norme sans prendre les différences,

RF : Si quelqu'un prend la classe

Baettig : Quelles autres fonctions ne figurent pas

Secrétaire communale, teneur du registre des impôts. Les voyers communaux n'ont pas les mêmes exigences que les cantonniers .

Remaid Baume : Travail effectué est impressions. Le fait de devoir adapter cet outil-là aux communes, craint de devoir s'adapter à des échelles.

Il est possible de prendre le modèle des évaluations et d'enlever une

RF : a assez de travail . Le fait d'avoir cette douzaine de profils

Syndicat et employeur on fait valoir leurs arguments.

Remerciement .

Un repère

5. Nomination d'un membre à la Commission de la protection civile jurassienne

L'AMDD a indiqué, que . Michel Brahier est nommé

6. Divers

Gérard Meyer . L'APEA demande qu'on intervienne auprès que lorsqu'il y a une curatelle, l'information doit arriver au secrétariat communal

RS : Il y a une problématique, curatelle tutelles et droits politiques saénce APEA , service juridique, ryser pour mettre les choses à plat, protection des données.

22 h. 00

La parole n'étant plus demandée, M. le Président, Joël Vallat, lève la séance à 22 h. 30.

Saignelégier, le 19 février 2015

La secrétaire



Annexes : - Présentation **Informatique communale**
- Présentation **du projet de loi sur la gestion des eaux**
- Présentation concernant **l'entrée en vigueur de la révision de la Loi sur l'aménagement du territoire**
- Présentation du résultat du projet **OPTI-MA et ses 141 mesures d'économies**

sur le site internet www.aic-ju.ch